

ARTICLES, Janvier 2009

UNIVERSITES

Avec l'autonomie, les universités doivent apprendre la gestion des ressources humaines

LE MONDE | 01.01.09 |

Vingt universités, toutes volontaires, sont devenues le 1er janvier totalement autonomes dans le cadre de la loi Libertés et responsabilités des universités. Ces pionnières, qui représentent 315000 étudiants et 19000 enseignants-chercheurs, géreront à l'avenir l'intégralité (et non plus le quart) de leur budget, mais aussi leur masse salariale et leurs ressources humaines. *"Révolution culturelle"* pour la ministre de l'enseignement supérieur, Valérie Pécresse, *"privatisation"* dangereuse pour d'autres, la réforme doit s'achever dans les 85 universités en 2012.

Concrètement, les présidents des universités devenues autonomes auront toute latitude en matière d'attribution de primes et d'évolution de carrière des enseignants (détachement, titularisation...). Ils devaient avant la loi en référer à l'Etat. Autre nouveauté : ils pourront moduler les heures de chaque enseignant-chercheur, entre enseignement, recherche et tâches administratives. Ces réels bouleversements ont dû être préparés en quelques mois.

Pour les y aider, le ministère de l'enseignement supérieur a versé à chaque établissement une dotation de 250000 euros. Une grande partie de cette aide a été utilisée pour financer des sessions de formation en gestion des ressources humaines, un domaine qui a toujours été un parent pauvre dans les universités.

La première tâche a été de réorganiser les services de la paie. Ils ne géraient jusqu'à présent que les personnels non fonctionnaires. Désormais, même si ce sont les services financiers de l'Etat qui continueront à éditer les fiches de paie et à payer, les universités deviennent responsables de la transmission de toutes les informations sur leurs personnels.

Culture de la performance Ce changement a conduit l'université Lyon-I à constituer un service centralisé de la paie. *"Nous avons maintenant à traiter les dossiers de l'ensemble de notre personnel, soit 4000 fonctionnaires et 1000 contractuels"*, explique Lionel Collet, président de l'université.

Si le volet administratif des ressources humaines est à peu près organisé, reste maintenant à faire entrer dans les universités la culture de la performance et de l'évaluation individuelle. *"La gestion des ressources humaines dans l'éducation nationale, c'était jusqu'à présent le degré zéro"*, considère Jean-Charles Pomerol, président de l'université Paris-VI-Pierre-et-Marie-Curie.

"Il nous faut apprendre à utiliser tous les leviers qui nous sont donnés par la loi, et ça prendra plusieurs mois", analyse Jean-Pierre Finance, président de l'université Nancy-I. Pour franchir ce pas, l'universitaire a étoffé son équipe de gestion du personnel de cinq personnes, dont un *"vrai"* directeur des ressources humaines. Le service a été remis à plat. Au total, il compte une cinquantaine de personnes pour gérer les quelque 3000 personnes (fonctionnaires ou non) qui travaillent à l'université. *"Il y aura un département qui va faire de la vraie gestion du personnel en proposant de façon individualisée des formations ou des évolutions de carrière, un département qui fera de la prospective en termes d'emploi, et un autre de la formation continue"*, explique M. Finance.

En dehors de quelques recrutements pris sur les fonds propres des universités, ces nouvelles compétences procèdent dans leur grande majorité d'un redéploiement en interne. A budget constant, la réforme est un défi. *"Il nous faut trouver de solides arguments pour faire accepter à nos personnels la nécessité de renforcer certains services au détriment d'autres"*, reconnaît M. Finance.

La difficulté majeure sera de trouver les bons profils et de les attirer à l'université. *"J'ai recruté une responsable des ressources humaines qui vient de la fonction publique territoriale"*, témoigne M. Pomerol. *"Mais, jusqu'à présent, les fonctionnaires qui étaient de très bons gestionnaires étaient plutôt attirés par des ministères à fortes primes, donc pas vraiment par l'enseignement supérieur. Grâce à l'autonomie, nous allons disposer d'outils incitatifs, augmentations et primes, qui nous permettront, j'espère, d'être plus compétitifs"*, conclut M. Pomerol.

Catherine Rollot

Les principales dispositions de la loi du 11 août 2007

La loi sur les libertés et responsabilités des universités (LRU) du 11 août 2007 prévoit un passage à l'autonomie sur cinq ans des 85 universités françaises.

Elles seront responsables de leur budget à 100 %, contre 25 % actuellement. Il inclura la gestion des emplois et de la masse salariale, qui dépendait jusque-là de l'Etat.

Les universités seront maîtresses de leur recrutement et de leur politique salariale (attribution de primes, intéressement). Elles auront le droit de recruter des contractuels y compris pour les fonctions d'enseignement et de recherche et les emplois de catégorie A. Elles pourront aussi moduler les obligations de service de chaque enseignant-chercheur (enseignement, recherche, tâches administratives).

Les universités pourront créer des fondations pour trouver des financements extérieurs et demander à devenir propriétaires de leurs biens immobiliers.

SECURITE INFORMATIQUE

Internet : l'impossible sécurité du réseau mondial

LE MONDE | 01.01.09 |

Eric Filiol, cryptologue issu du monde militaire, dirige le laboratoire de virologie et de cryptologie opérationnelles de l'ESIEA-Laval (Ecole supérieure en informatique, électricité et automatique). Au moment où, pour la troisième fois en quatre ans, des chercheurs viennent de démontrer que certains certificats électroniques peuvent être contrefaits, il commente l'évolution de la sécurité informatique.

Pourquoi cette faille essentielle dans la sécurité d'Internet n'a-t-elle pas été comblée ?

C'est le problème éternel de la sécurité : celle-ci a un coût, financier et humain. Dans le cas présent, les différentes autorités de certification, et plus généralement les industriels de l'informatique, n'ont pas jugé utile d'investir, préférant relativiser la portée des avertissements. Un laxisme dont risquent de faire les frais les utilisateurs, qui se connectent sur des sites apparemment dignes de confiance.

Espionnage, vol de données, racket : le pouvoir de nuisance des "cyberbandits" va bien au-delà du piratage des sites sécurisés. Cette délinquance électronique augmente-t-elle ?

Les cyberattaques réussies étant par définition indétectables, il est très difficile d'évaluer leur portée réelle. D'autant que les entreprises comme les banques ne s'en vantent pas, et ne déposent pas plainte tant que le préjudice n'est pas supérieur au bénéfice. Tout ce que l'on peut dire, c'est que n'importe quel bon informaticien, en n'importe quel point du monde, est une menace potentielle. Et qu'il est beaucoup plus rentable et moins risqué de pratiquer le rapt de données informatiques que le rapt d'enfant. Ou que d'aller braquer une banque.

Quelle est l'arme la plus efficace pour les pirates du Web ?

La grande menace, ce sont les "botnets" : un ensemble de machines zombies tombées sous le contrôle d'un attaquant, via un "ver" ou un cheval de Troie, et exploitées de manière malveillante. Les plus gros botnets découverts dans le monde impliquaient la prise de contrôle de trois à quatre millions de machines : avec ça, un seul pirate peut faire ce qu'il veut. Attaquer l'Estonie, par exemple, comme ce fut le cas en mai 2007. Le botnet responsable de cette

cyberguerre étatique a été dirigé vers l'ensemble des serveurs estoniens, qu'il a bombardés de paquets numériques. Résultat : tous les services du pays ont été paralysés. De la même façon, une entreprise peut très bien louer les services d'un botnet pour paralyser une entreprise concurrente.

Techniquement, quels garde-fous espérer contre ces menaces ?

Aucun. Le pare-feu le plus performant ne supprimera jamais tous les risques. Quant aux antivirus, ils ne détectent que les virus déjà connus. Comme dans la vaccination médicale, ils ne font que gérer le passé. Mais la différence, c'est l'échelle de temps de la contamination : pour le virus biologique, celle-ci se compte en semaines ou en mois, pour le virus informatique en secondes. Début 2003, lorsque le ver Slammer a attaqué plus de 200 000 serveurs, la planète a été infectée en quinze minutes. La même attaque aujourd'hui prendrait une minute.

La sécurité sur Internet va donc devenir de plus en plus incontrôlable ?

Elle l'est déjà ! Et cela n'a pas que des inconvénients. Si l'on disposait de systèmes véritablement sécurisés, les malfrats pourraient les utiliser à leur avantage, et la police ne pourrait plus agir. D'où l'idée, pour les Etats, d'utiliser les mêmes outils que les pirates - virus espions par exemple - pour les repérer. De même que la démocratie est le plus mauvais des systèmes de gouvernement à l'exception de tous les autres, cette liberté informatique est la "moins pire" des solutions. Elle va poser des problèmes énormes, car ses moyens d'intervention, à la portée de tous, ont une puissance inégalée. Il faudrait pouvoir légiférer. Mais compte tenu de l'engouement suscité par Internet, de sa vitesse d'évolution et des intérêts en jeu, on ne prend pas le temps de la réflexion.

L'arme informatique est-elle devenue une arme de dissuasion ?

Le nucléaire était une arme de dissuasion parce que peu de pays l'avaient, et qu'il fallait pour l'acquérir un degré de développement technologique avancé. Sous forme informatique, tout le monde peut lancer sa bombe. Tous les ingrédients d'un scénario catastrophe (guerre économique entre concurrents ou guerre inter-étatique) se trouvent ainsi réunis. Les experts ne se demandent plus si celui-ci peut survenir, mais quand.

Peut-on limiter les dégâts ?

Eviter de tout numériser. Les virus ne lisent pas le papier, mais ils peuvent lire tout ce qui est numérisé. Résultat : on n'a jamais produit autant d'informations avec autant de risques de les perdre.

Propos recueillis par Catherine Vincent

INFORMATIQUE

Le FBI hanté par la menace d'une apocalypse cybernétique

LEMONDE.FR | 07.01.09 |

Après les armes de destruction massive et les attaques nucléaires, la plus grande menace qui pèse sur les Etats-Unis est, selon les experts du FBI, celle d'une apocalypse cybernétique. *"La menace qui pèse sur notre infrastructure, nos services de renseignement et nos systèmes informatiques est immense"*, a-déclaré Shawn Henry, directeur adjoint de la division informatique du FBI, au cours d'une conférence à New York . Les experts américains parlent de *"cybergeddon"*, une situation dans laquelle une société avancée – où tout ce qui est important est lié, voire contrôlé, par les ordinateurs – est saboté par des pirates. Michael Balboni, secrétaire adjoint à la sécurité publique de l'Etat de New York, a décrit cette *"apocalypse"* comme une *"menace immense"* contre toute la société, depuis les institutions bancaires jusqu'aux systèmes municipaux d'alimentation en eau et aux barrages.

Pour le FBI, la menace est tout sauf virtuelle. Shawn Henry estime que les groupes terroristes tentent de créer une nouvelle forme de 11-Septembre, *"infligeant à notre pays, à nos pays et à tous nos réseaux, le même type de dégâts qu'ils nous ont déjà infligés le 11 septembre 2001"*, lors des attentats contre le World Trade Center à New York.

UNE MENACE INVISIBLE

Même si une attaque informatique de cette ampleur n'a jamais eu lieu aux Etats-Unis, le piratage, qui était autrefois l'apanage des plus expérimentés, se développe rapidement dans le monde comme outil de guerre. Des pirates russes auraient ainsi procédé, l'an dernier, à des attaques massives contre des réseaux Internet en Estonie et Géorgie, tandis que des sympathisants palestiniens ont orchestré des attaques contre des centaines de sites israéliens ces derniers jours.

Après des années passées à lutter contre les groupes criminels agissant sur Internet, le FBI et les services de sécurité d'autres pays savent désormais que les pirates cybernétiques comptent parmi leurs ennemis les plus insaisissables. *"Il nous est très difficile de les attraper"*, a reconnu Donald Codling, responsable informatique au sein du FBI. *"Ils sont porteurs de simples puces qui leur permettent de transférer de l'argent partout dans le monde, d'en retirer n'importe où"*, a-t-il ajouté. Christopher Painter, expert du FBI spécialisé dans les réseaux de coopération internationale, a souligné qu'une des faiblesses de la lutte pour la sécurité informatique résidait dans l'invisibilité de la menace, qui la rend peu palpable et difficile à prendre au sérieux. *"Ce n'est pas comme un incendie"*, a-t-il dit : *"Nous découvrons souvent qu'une entreprise a été attaquée, nous le lui disons et [ses dirigeants] ne sont même pas au courant."*

JUSTICE

Nicolas Sarkozy confirme qu'il veut supprimer le juge d'instruction

LEMONDE.FR | 07.01.09 |

Nicolas Sarkozy a confirmé, mercredi 7 janvier, son souhait de voir disparaître le juge d'instruction. *"Il est temps que le juge d'instruction cède la place à un juge de l'instruction qui contrôlera le déroulement des enquêtes mais ne les dirigera plus"*, a déclaré le président de la République, qui s'exprimait lors de la rentrée solennelle de la Cour de cassation.

Ce projet, révélé par *Le Monde* mardi, suscite déjà un tollé dans le monde judiciaire. L'opposition a dénoncé une atteinte à l'indépendance de la justice. *"Le juge d'instruction en la forme actuelle ne peut être l'arbitre. Comment lui demander de prendre des mesures coercitives alors qu'il est avant tout guidé par la nécessité de son enquête ?"* s'est interrogé le chef de l'Etat devant les juges.

VERS LA DISPARITION DU JUGE DES LIBERTÉS

Cette mesure, a-t-il précisé, est une des *"lignes directrices"* de la réforme de la justice qui devrait entrer en vigueur en 2009. Lors des question à l'Assemblée, le premier ministre, François Fillon, a tenu des propos plus nuancés, en forme de question. *"Le président de la République a souhaité un débat sur la question de la confusion des pouvoirs entre le juge qui est chargé de l'enquête et celui qui est chargé des droits de la personne, a-t-il expliqué. Nous allons ouvrir un débat. Faut-il par exemple qu'il y ait un juge indépendant qui soit chargé de l'enquête et un juge d'instruction chargé de son déroulement mais non pas de la conduire ?"* *"C'est une question qu'il [Nicolas Sarkozy] remet entre les mains du Parlement"*, a-t-il poursuivi, avant d'annoncer qu'une *"commission, qui est présidée par Philippe Léger, ancien avocat général à la Cour de justice des communautés européennes"*, fera des propositions en ce sens.

En outre, M. Sarkozy a demandé qu'à l'avenir, le placement en détention provisoire, une décision *"suffisamment grave"*, soit le résultat d'une décision provenant d'*"une audience collégiale publique"* et non plus de la seule décision du juge des libertés et de la détention (JLD), qui serait de fait supprimé. Le JLD a été créé par la loi sur la présomption d'innocence en 2000.

Le discours du chef de l'Etat, qui est revenu mardi en France après une tournée express au Proche-Orient, a été ponctué de propos élogieux envers le monde de la justice. *"Je veux dire ma confiance dans la justice de notre pays, a-t-il lancé. Au risque d'être mal compris, je dirais que j'ai confiance en elle car je n'en ai pas peur."* M. Sarkozy n'a pas hésité à se prendre en exemple pour illustrer cette confiance, expliquant *"que lorsque dans ma vie privée et publique,*

j'ai été l'objet d'accusations fallacieuses ou d'instrumentalisations intéressées, c'est à la justice que j'ai demandé protection et réparation".

Comme prévu, les syndicats de magistrats ont manifesté devant le Palais de justice de Paris. Brandissant des pancartes sur lesquelles on pouvait notamment lire *"procureur = justice dépendante du politique = justice à deux vitesses"*, les manifestants, parmi lesquels se trouvaient également des greffiers et d'autres magistrats du siège, ont tenté de se rendre devant la Cour de cassation, bloquée par un cordon de gendarmes. Le secrétaire général de l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire), Laurent Bedouet, s'est dit *"très inquiet"* par cette suppression du pouvoir d'enquête sans *"aucune contrepartie sur le statut du parquet"*, alors qu'il est hiérarchiquement soumis au ministère de la justice. *"C'est une étape majeure dans la reprise en main du pouvoir judiciaire"*, a-t-il ajouté. Pour la présidente du Syndicat de la magistrature, Emmanuelle Perreux, *"on ne peut qu'être d'accord sur le renforcement des droits de la défense et du contradictoire"*, mais *"le problème est que le président de la République supprime le juge d'instruction mais ne dit pas par qui le remplacer"*.

Le Monde.fr avec AFP

SCIENCES / POLITIQUE

La course à l'uranium reprend dans le monde

LE MONDE | 10.01.09 |

Retour à la mine ! Les chercheurs d'uranium ont repris leurs activités de prospection, après les avoir abandonnées durant les vingt ans d'"hiver nucléaire" qui ont suivi l'accident de Three Mile Island (1979), aux Etats-Unis, et la catastrophe de Tchernobyl (1986), en URSS. Ils courent de nouveau le monde, de l'Australie à la Namibie, du Kazakhstan à la Mongolie et au Canada, en quête du précieux minerai. Avec une obsession en tête : pour relancer la construction de centrales nucléaires, il faut assurer leur approvisionnement en combustible.

L'uranium extrait des mines ne représente qu'une grosse moitié de la fourniture des centrales, 45 % de celle-ci provenant de la reconversion des stocks militaires russes et américains et des réserves accumulées par les grandes compagnies d'électricité. Des quantités considérables qui sont en voie d'épuisement.

"Les ressources en uranium ne devraient pas être un obstacle au développement de nouvelles capacités nucléaires, estime cependant l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Les réserves prouvées sont suffisantes pour répondre à la demande bien au-delà de 2030." Y compris dans l'hypothèse d'un quasi-doublement des capacités électro-nucléaires installées (443 réacteurs dans le monde), ajoutent les experts de l'AIE.

Un recensement global - unique au monde - est établi tous les deux ans par l'Agence de l'énergie nucléaire (AEN), qui dépend de l'Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE), et par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans sa dernière édition (*Uranium 2007*), l'AEN évalue les ressources globales exploitables à 5,5 millions de tonnes. Dix millions de tonnes devraient également être découvertes dans des régions que les géologues ont déjà identifiées comme uranifères.

"Il faut comparer ce chiffre de 5,5 millions de tonnes à la consommation annuelle des centrales, qui est de 70 000 tonnes, précise Georges Capus, vice-président marketing du secteur mines-chimie-enrichissement du groupe Areva. Cela assure la ressource pour exploiter le parc mondial actuel pendant environ quatre-vingts ans."

Et au-delà ? Les millions de tonnes emprisonnées dans les phosphates et les milliards de tonnes contenues dans l'eau des océans pourraient être exploitées, affirment les experts, même si les obstacles techniques et financiers sont encore - à ce jour - insurmontables.

Les données des pronucléaires laissent les écologistes sceptiques. Outre le coût des centrales, la gestion des déchets et les risques d'accidents et de prolifération militaire, ils invoquent la rareté de la ressource pour réclamer l'arrêt de la filière électronucléaire. *"La théorie du "pic" de production des énergies non renouvelables vaut pour l'uranium comme pour le pétrole et le gaz, juge Yves Cochet, député (Vert) de Paris et spécialiste de ces questions. On a de l'uranium pour deux ou trois décennies, ce qui n'est pas grand-chose quand on prétend relancer massivement le nucléaire."* A moins, dit-il, de développer les surgénérateurs, ce que les écologistes rejettent. *"En plus, ajoute Yves Cochet, on a jusqu'à présent exploité les gisements les plus faciles."*

TERRES D'EXPLORATION VIERGES

"Ce sera plus difficile qu'au début, quand il suffisait de se promener avec un compteur pour trouver un gisement", admet Georges Capus. Il existe pourtant des terres d'exploration, certes parfois inhospitalières mais encore vierges : l'extrême-orient russe, les régions canadiennes proches de l'Arctique, certains pays d'Afrique, l'Asie centrale, le bassin de l'Amazone au Brésil...

Si la reprise de l'exploration est réelle, celle de l'exploitation des mines est beaucoup plus lente. Les coûts de développement ont explosé, et il est souvent difficile de relancer des mines fermées depuis des décennies. Le secteur doit aussi former des spécialistes (géologues, foreurs) que d'autres "miniers" s'arrachent.

Quant à la compétition pour l'accès aux gisements, elle est chaque jour plus rude. L'époque où les sociétés occidentales détenaient 100 % des droits d'exploitation est révolue : les pays producteurs veulent tirer le meilleur prix de leurs ressources. Areva a perdu en 2007 son monopole au Niger, et il lui a fallu un an pour y décrocher le permis d'exploitation d'Imouraren, la deuxième mine du monde, à la barbe des Canadiens et des Chinois.

De plus en plus d'entreprises se bousculent en effet sur le marché : les groupes intégrés (mine, combustible, réacteurs, retraitement) comme Areva ; les fabricants de réacteurs (Toshiba-Westinghouse) ; les compagnies minières traditionnelles (BHP Billiton, Rio Tinto) ; des groupes

d'électricité qui veulent sécuriser leurs approvisionnements à long terme. L'envolée du prix de l'uranium jusqu'à 130 dollars (97 euros) la livre en 2006-2007 avait même fait pousser les petites sociétés minières comme des champignons. "On en a dénombré jusqu'à 700", note Georges Capus. Le prix est retombé depuis à 50 dollars (37 euros) et nombre de ces "start-up de l'uranium" ont disparu.

La crise financière a aussi entraîné le report de certains projets, mais les partisans de l'atome restent optimistes : l'énergie nucléaire et l'uranium ont, selon eux, un avenir... radieux.

Jean-Michel Bezat

LEXIQUE

Les experts distinguent trois types de ressources (réserves) en uranium.

LES RESSOURCES "RAISONNABLEMENT ASSURÉES".

Les plus sûres, elles atteignent 3,34 millions de tonnes. Elles sont récupérables à un coût d'exploitation de 130 dollars le kilogramme au maximum.

LES RESSOURCES "DÉDUITES".

Elles s'élèvent à 2,13 millions de tonnes. Il s'agit d'uranium dont on a géologiquement déduit l'existence et dont on est certain qu'il est exploitable.

LES RESSOURCES "PARTIELLEMENT OU NON DÉCOUVERTES"

, mais dont on sait qu'elles existent dans le sol. Elles s'élèvent à 2,8 millions de tonnes, auxquelles s'ajoutent environ 7,8 millions de tonnes dont les études montrent l'existence. Ce sont les ressources de cette catégorie que les géologues doivent mieux identifier dans les années à venir. Sans compter le minerai des régions inexplorées.

AU TOTAL, CES RESSOURCES ATTEIGNENT 16 MILLIONS DE TONNES.

Depuis le début de l'industrie nucléaire, 2 millions de tonnes ont été produites. Certaines mines canadiennes donnent 200 kg d'uranium pour une tonne de roche, d'autres 200 g. La moyenne se situe entre 1 et 5 kg.

ECONOMIE / HISTOIRE

- **John Maynard Keynes, l'homme de l'année 2009**

Le Figaro, 2/01/09

«Supposons que nous arrêtons ensemble de dépenser nos revenus pour les épargner en totalité. Chacun serait alors sans travail», explique Keynes lors d'une émission radiophonique en 1931. Pour l'économiste, la recette est simple : face la crise, il faut tout faire pour relancer la machine économique. Crédits photo : ASSOCIATED PRESS

Qu'ils soient de gauche ou de droite, partout les gouvernements, depuis le début de la crise, se réclament de lui pour sortir leurs économies de l'ornière.

Sera-t-il notre sauveur ? La question reste ouverte, mais nous pouvons d'ores et déjà témoigner de sa résurrection. Elle est tonitruante : John Maynard Keynes (1883-1946) est aujourd'hui l'économiste le plus vivant de la planète, le conseiller des princes le plus écouté. De Washington à Pékin, de Londres à Paris, à Tokyo comme à Moscou, ses remèdes sont désormais suivis à la lettre. Ils prennent la forme de plans de relance dont l'addition sur l'ensemble des continents atteint entre 2 000 et 3 000 milliards de dollars. De quoi réjouir celui qui adressait cette lettre ouverte au président américain Franklin Roosevelt, par l'entremise du New York Times, en date du 31 décembre 1933 : «Je mets au premier rang un vaste programme de dépenses à crédit sous les auspices du gouvernement.» Non sans une certaine arrogance, il considérait que le programme de New Deal mis en place neuf mois plus tôt outre-Atlantique nécessitait, en effet, un certain nombre d'«adaptations».

Le Britannique qui s'exprime ainsi à la première personne pour prodiguer ses conseils au chef d'État de la première puissance économique de la planète est loin d'être un inconnu. Il a fait une entrée fracassante sur la scène internationale quatorze ans plus tôt, en dénonçant le traité de Versailles. Simple conseiller économique de la délégation britannique, il démissionne de son poste trois jours avant la signature du texte censé tirer les conséquences de la Première Guerre mondiale. Il juge en effet «exorbitantes» les réparations imposées aux vaincus, qui s'inspirent du slogan franco-britannique d'alors : «L'Allemagne paiera.» Libéré de son devoir de réserve de haut fonctionnaire, Keynes s'empresse de publier à l'automne 1919 un pamphlet : Les Conséquences économiques de la paix. Il y pronostique «une catastrophe imminente» et la ruine de l'Europe dans son ensemble. Une vision qui se révélera, hélas, prémonitoire. Ce coup d'éclat le rend célèbre en quelques jours. Le livre, vendu à 200 000 exemplaires, bénéficie d'un succès international, y compris en France.

Jusqu'alors, John Maynard Keynes avait suivi le parcours presque banal d'un rejeton gâté de la haute bourgeoisie britannique : collège à Eton, études universitaires de mathématiques et de philosophie à Cambridge, avant d'opter sur le tard, à 22 ans, pour l'économie. Il entre classiquement dans la haute fonction publique, à l'Indian Office, faute d'avoir pu intégrer directement le Trésor où il n'accédera que quelques années plus tard. Seule originalité, cette carrière sans surprise, à la fois universitaire et administrative, se conjugue avec un mode de vie de dandy. Préférant la compagnie des artistes à celle des technocrates, il fait partie du «groupe de Bloomsbury», du nom du quartier londonien qui jouxte le British Museum. Les membres les plus connus, du moins en France, en sont le peintre Duncan Grant et la romancière Virginia Woolf.

«Politique chez les intellectuels, intellectuel chez les politiques», écrit Alain Minc, qui déborde d'admiration pour ce «touche-à-tout», au point de lui consacrer une biographie enthousiaste. «L'homme Keynes est fascinant. Peut-être encore plus grand que son œuvre», avoue l'essayiste français qui semble en avoir fait un modèle personnel. Ne jamais être prisonnier d'un milieu professionnel ou social : telle est la préoccupation constante chez lui. Même ses amis bobos de Bloomsbury, aux idées pourtant très larges, seront stupéfaits lorsqu'il leur annonce en 1925 son mariage avec Lydia Lopokova, une danseuse étoile des Ballets russes de Serge Diaghilev. Leur ami n'avait-il pas jusqu'alors multiplié les liaisons homosexuelles ? Ce qui était d'ailleurs une règle bien plus qu'une exception dans le cercle de Bloomsbury !

Autre rupture, momentanée celle-là, Keynes n'hésite pas à mettre un bémol à ses travaux d'universitaire pour devenir un professionnel de la City. Il participe ainsi à plusieurs conseils d'administration, jusqu'à présider une société d'assurances en 1921, la National Mutual Life Insurance Company, comme conseiller avant d'en être nommé président. Lui qui a commencé ses recherches théoriques par un ouvrage mathématique très savant sur l'incertitude - *Treatise On Probability* - s'essaye même à la spéculation boursière, perdant une grande partie de la fortune acquise auparavant. C'est donc en connaissance de cause qu'il dénoncera, au lendemain du krach boursier de 1929, le fonctionnement de Wall Street. «Lorsque dans un pays, le développement du capital devient le sous-produit de l'activité d'un casino (sic), il risque de s'accomplir en des conditions défectueuses», explique-t-il dans son maître livre, *Théorie générale, de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, publié en 1936.

Loin d'être un économiste en chambre, il n'a de cesse de quitter sa tour d'ivoire pour ensemer ses idées. Le déclin de l'économie britannique au lendemain de la Première Guerre mondiale lui offre, il est vrai, un champ d'observation incomparable. «Une page de l'histoire anglaise et occidentale a été irrémédiablement tournée au seuil du XXe siècle ; celle qui avait consacré un consensus autour du laisser-faire comme unique moyen d'accéder à la prospérité», note-t-il, dès 1924, dans un discours manifeste (*La Fin du laisser-faire*). Un an plus tard, il condamne vertement la décision du chancelier de l'Échiquier, un certain Winston Churchill, de rétablir l'étalon-or et la parité d'avant-guerre de la livre sterling. Il reprend sa plume de pamphlétaire (*Les Conséquences économiques de M. Churchill*), accusant ce dernier de mener une politique déflationniste de baisse des salaires.

Lui-même membre influent du parti libéral, il refusera constamment d'entrer dans l'arène politique. Lorsque ses collègues de l'université de Cambridge lui proposent d'être candidat au poste de député au Parlement britannique auquel cette université avait alors droit, il refuse catégoriquement. Il adore, en revanche, les rôles de prédicateurs auprès du grand public.

Pour cela, il utilise les moyens de communication les plus modernes de l'époque. «Beaucoup de gens de ce pays pensent aujourd'hui qu'eux et leurs voisins peuvent améliorer la situation en épargnant plus que de coutume... Supposons que nous arrêtions ensemble de dépenser nos revenus pour les épargner en totalité. Chacun serait alors sans travail», explique-t-il dans une émission radiophonique, le 14 janvier 1931, alors que la dépression et le chômage font rage. Voilà du «keynésianisme» à la portée de tous. Qu'il s'adresse à la ménagère britannique ou au président Franklin Roosevelt, la supplique est pourtant fondamentalement toujours la même : face la crise, il faut tout faire pour relancer la machine économique, hic et nunc. «À long terme, nous sommes tous morts. Les économistes s'adonnent à une tâche trop facile, trop primitive, si, dans la saison des tempêtes, ils nous annoncent seulement que, lorsque l'orage sera terminé, l'océan retrouvera son calme», se justifie-t-il.

Ses recommandations paraissent tourner le dos à tous les mécanismes mis en avant jusqu'alors par les économistes classiques. Les vertus de l'épargne et l'autorégulation des marchés pour susciter une demande équivalente à la production, dogmes du libéralisme ? Ce n'est pas ce qu'observe Keynes dans la réalité des années 1930. «Les deux vices marquants du monde économique où nous vivons sont, le premier, que le plein-emploi n'y est pas assuré, le second que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité», dit-il en conclusion de sa *Théorie générale*.

Farouche partisan du plein-emploi, il n'est certainement pas un révolutionnaire. «Pour le meilleur et pour le pire, je suis un économiste bourgeois», ironise-t-il quand on l'interroge sur sa philosophie sociale. «Les régimes autoritaires contemporains paraissent résoudre le problème du chômage aux dépens de la liberté et du rendement individuels... Une analyse correcte du problème permet de remédier au mal sans sacrifier la liberté ni le rendement», plaide-t-il en 1936. «Son projet n'était pas de détruire le capitalisme mais de

le sauver de lui-même. Il considérait que le travail de sauvetage devait commencer par la théorie économique elle-même», traduit aujourd'hui Robert Skidelsky, son biographe britannique.

Il est couvert d'honneurs dans son propre pays, qui le fait lord en 1942 et le nomme sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre, ce qui lui permettra d'être l'un des négociateurs des accords de Bretton Woods en 1944. Mais sa véritable reconnaissance ne viendra que plus tard. Avec les «Trente Glorieuses» en Europe, dont la reconstruction s'est faite sous l'égide de l'État. Aux États-Unis, sa postérité culminera avec John Kennedy, qui fut «sans conteste le premier président keynésien», selon Arthur Schlesinger, ancien collaborateur et historien de l'Administration du président assassiné. Au début des années 1970, le républicain Richard Nixon ira jusqu'à proclamer : «Nous sommes tous keynésiens maintenant.»

La révolution des «reaganomics» remettra cette allégeance en question, même si Ronald Reagan et George W. Bush n'hésiteront jamais à pratiquer des relances budgétaires massives pour soutenir une croissance défailante ! L'idéologie est une chose et l'efficacité de la politique économique en est une autre. John Maynard Keynes en était le premier persuadé. Lui dont la modestie n'était pourtant pas le fort prétendait que «ce serait épatant si les économistes pouvaient se considérer comme des gens aussi humbles et compétents que des dentistes».

LIBERTE / INTERNET

Un internaute piégé par ses traces sur la Toile

LE MONDE | 17.01.09 |

Baptisons-le Jules pour cette fois. Début décembre 2008, ce jeune salarié d'un cabinet d'architecte de l'agglomération nantaise a eu la surprise de voir sa biographie publiée dans le bimensuel *Le Tigre*. Ce magazine alternatif a décidé de lui consacrer son "premier portrait Google", collectant mille détails de la vie de cet anonyme "grâce à toutes les traces qu'il a laissées, volontairement ou non" sur des sites de réseau social comme Facebook, Flickr ou YouTube.

L'article qui en résulte est volontairement glaçant. "Bon anniversaire Jules", lit-on en guise d'accroche, avant de découvrir la date anniversaire de l'intéressé. "Tu permets qu'on se tutoie, Jules ? Tu ne me connais pas, c'est vrai. Mais moi, je te connais très bien." S'ensuit un résumé précis des voyages et goûts musicaux de cet homme, ainsi que de ses différentes rencontres amoureuses.

Le Tigre revendique pleinement ce déballage, voulant mettre en exergue "l'idée qu'on ne fait pas vraiment attention aux informations privées disponibles sur Internet et que, une fois synthétisées, elles prennent soudain un relief inquiétant".

Alerté par un ami de la diffusion de ce portrait, Jules a d'abord pris la mésaventure à la légère. "Mais quand j'ai commencé la lecture, cela m'a fait pâlir", rapporte-t-il au quotidien nantais *Presse Océan*, qui a révélé l'affaire. L'internaute a aussitôt demandé la suppression de l'article mis en ligne sur le site du *Tigre*. Désormais, seule une version édulcorée et travestie subsiste.

"SOURCES PUBLIQUES"

Jules, qui affirme avoir désormais "verrouillé" sa vie, n'entend pas porter plainte. "Ce serait de toute façon difficilement tenable devant un juge, estime Alex Türk, président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le magazine n'a fait qu'utiliser des sources publiques."

Cette mésaventure illustre la complexité de la galaxie Internet. "Le fait même d'entrer dans ce type de réseau, souligne M. Türk, revient à accepter de réduire son périmètre d'intimité."

"Les nouvelles technologies favorisent la confusion des espaces publics et privés, renchérit Dominique Pécaud, sociologue à l'université de Nantes. D'un côté, on glisse vers une privatisation des espaces publics, via notamment la vidéosurveillance. De l'autre, on expose sa vie privée dans des espaces qui sont presque publics. On assiste à un recentrage sur l'individu, comme s'il devenait une institution."

Se pose "une question fondamentale de nature psychologique et philosophique", selon M. Türk : "Qu'est-ce qui fait que les jeunes ont besoin d'exposer leur vie intime et d'apprendre tout de la vie d'inconnus ? Il y a là un étrange phénomène d'exhibitionnisme partagé et de narcissisme mutuel."

La CNIL, indique-t-il, a été sollicitée il y a peu par une autre victime collatérale du Net : "Lors d'un entretien d'embauche, un jeune homme s'est vu présenter une photo de ses fesses. Ses employeurs potentiels l'avaient trouvée sur Internet. Cette image était la conséquence d'une soirée arrosée. Il n'a pas eu l'emploi."

Les vingt-sept CNIL européennes souhaitent proposer "un certain nombre de garde-fous" avant la fin de l'année, afin de permettre aux adeptes du Web d'effacer leurs données dès qu'ils le souhaitent.

Yan Gauchard

MEDECINE

Infections nosocomiales : une "liste noire" en "décalage avec la réalité"

LEMONDE.FR | 22.01.09 |

Depuis 2004, un palmarès annuel des bonnes pratiques dans la lutte contre les infections nosocomiales – c'est-à-dire contractées dans un cadre hospitalier – est publié par le ministère de la santé. Ce palmarès est au cœur d'une polémique, depuis que *L'Express* l'a utilisé pour dresser une "liste noire", sur laquelle figurent 162 hôpitaux et cliniques. Ces centres de soins, selon l'hebdomadaire, sont coupables d'une "absence de suivi des malades opérés". Un sujet très sensible : chaque année, 750 000 personnes, soit un patient sur 20, contracte une infection

nosocomiale, et 4 000 en meurent. Roselyne Bachelot a annoncé, mercredi, l'extension du plan spécifique de lutte contre ces infections lancé en 2005.

Manou Wehrell, directrice de la clinique Claude Bernard à Ermont, épinglée par *L'Express*, qualifie de "grave et faux" le qualificatif "mauvais suivi des patients" utilisé par l'hebdomadaire. Elle souligne qu'"un seul critère défaillant mène à exclusion du palmarès [des [hôpitaux les plus sûrs](#)]" et qu'il "ne représente pas ce qu'il se passe sur le terrain." Selon elle, l'"article mériterait une réponse", et "pense que le syndicat va le faire."

UNE ERREUR MATÉRIELLE

Franck Lestrade, directeur de la communication de l'hôpital de Périgueux, explique la présence de l'établissement dans la liste par "une case mal cochée". Dans l'édition du jeudi 22 janvier de *Sud-Ouest*, Patrick Médée, le directeur de l'hôpital, précise : "Cette enquête (...) aurait dû nous valoir la lettre B mais nous avons malheureusement commis une erreur matérielle dans la transmission des données. Nous allons en tout cas fournir l'ensemble des justificatifs au ministère de la santé et à l'Agence régionale de l'hospitalisation."

Dominique Radureau est directrice adjointe du centre hospitalier de Saint-Malo, également sur la "liste noire". Si elle admet qu'"avant 2007, l'hôpital n'avait pas concentré ses efforts sur la récolte de l'information", elle pense qu'"il n'y a pas d'automatisme entre la collecte d'information et les mesures mises en place". Surtout, la Haute autorité de la santé vient d'effectuer sa visite triennale de l'hôpital. Son rapport provisoire souligne "la très forte dynamique" sur le point de la lutte contre les infections hospitalières, ce qui devrait valoir à l'hôpital un classement en A sur cette partie. "Nous ne nions pas l'information donnée : mais elle est en décalage par rapport à la situation réelle."

Adrien Potocnjack-Vaillant

Les critères sur lesquels sont évalués hôpitaux et cliniques

La note est défini par 4 indicateurs : l'ICATB (Indice composite de bon usage des antibiotiques), l'ICALIN, (Indice Composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales), l'ICSHA (Indicateur de consommation de solutions hydro-alcooliques) et SURVISO (Surveillance des infections du site opératoire). Ces critères sont détaillés, classés par année et par établissement, sur le site du [ministère de la santé](#).

SOCIETE

Suicide en prison : un rapport regrette des "insuffisances"

LEMONDE.FR | 22.01.09

Chargé d'une mission sur le suicide en prison par le cabinet de Rachida Dati, le docteur Louis Albrand estime qu'*"il existe des insuffisances dans le dispositif mis en place par l'administration pénitentiaire"*. Tout en parlant de *"bilan globalement positif"*, il déplore *"l'absence encore trop fréquente de définition d'un véritable plan individualisé de protection active de la personne détenue suicidaire"*. Selon lui, le placement sous surveillance spéciale *"consiste en fait essentiellement à des rondes supplémentaires qui peuvent se révéler dans certaines situations plus anxiogènes que protectrices"*.

Le docteur Albrand a fait ces constats dans un pré-rapport de novembre 2008, dévoilé par *Libération* du 22 janvier et dont *Le Monde* a eu connaissance. Il doit remettre la version finale de son rapport à la fin du mois. Le nombre de suicides continue à augmenter, avec 115 morts en 2008 et [14 morts depuis le début de l'année](#), selon l'Observatoire international des prisons.

MANQUE DE MOYENS ET DE VOLONTÉ

En 2003, le psychiatre Jean-Louis Terra avait fait dix-sept recommandations qui ont commencé à être mises en œuvre par l'administration pénitentiaire. Le nombre de suicides a d'ailleurs baissé en 2006 et 2007.

Mais le docteur Albrand constate que plusieurs recommandations n'ont pas été appliquées. La mise en place d'un recueil d'informations à partir du moment où une personne à comportement suicidaire est placée en garde à vue s'est heurtée à la résistance de la police. L'administration pénitentiaire n'a pas mis en œuvre un placement des détenus suicidaires en cellule sécurisées, pendant soixante-douze heures, plutôt qu'en quartier disciplinaire, faute de moyens et de volonté du personnel. Idem pour une expérience de formation de certains codétenus, une information auprès des médias et une expérimentation de la vidéosurveillance.

Louis Albrand constate que la grille d'évaluation du potentiel suicidaire n'est utilisée que dans 48,7 % des cas. Dans les deux tiers des cas, il n'y a pas de surveillance spéciale avant et après le procès du détenu, notamment en maison d'arrêt, alors que ce sont des moments où il est fragilisé. La suppression des points d'accroche – alors que 95 % des suicides ont lieu par pendaison – n'est réellement effective que dans les nouveaux établissements, car cela *"nécessite un budget conséquent"*.

Le pré-rapport préconise *"une prise en compte plus globale de la personne détenue (ses relations familiales, ses activités, un travail ou une formation qui pourraient l'occuper)"*. Il propose aussi de mettre en place un système d'échanges d'informations, *"accessibles aussi en dehors des heures ouvrables"* pour associer *"véritablement"* les familles qui pourraient faire part de leurs inquiétudes par le biais d'un numéro vert, par exemple. Il suggère de diminuer le recours au quartier disciplinaire, *"en privilégiant des mesures alternatives à la cellule disciplinaire, mais aussi en faisant des quartiers disciplinaires des lieux d'exécution d'une sanction plus humanisée"*.

Dans un bilan sur les suicides de 2008, l'administration pénitentiaire indique que 71,56 % des personnes qui se sont suicidées avaient été repérées comme suicidaires : "Pour ces personnes, des mesures spécifiques de suivi ont été mises en place, mais pas forcément un plan de protection complet", reconnaît l'administration pénitentiaire.

Alain Salles

PRESSE

"Subventionner massivement la presse n'est pas lui rendre service"

LEMONDE.FR | 23.01.09

Frédéric Filloux est éditeur pour la division internationale du groupe Schibsted, auteur du blog Monday Note et ancien directeur de la rédaction de *20 minutes*.

Environ 150 professionnels, dont vous faisiez partie, ont participé depuis le mois d'octobre aux Etats généraux de la presse. Quel bilan en dressez-vous ?

Frédéric Filloux : Le bilan global des Etats généraux de la presse est plutôt positif. Beaucoup d'argent a été mis sur la table, avec peu de contreparties. De vrais efforts ont été faits pour la presse numérique. Il y a eu des avancées réelles et sincères des syndicats. Mais les mesures annoncées vendredi 23 janvier par Nicolas Sarkozy sont en deçà des attentes pour la presse en ligne, qui doit trouver des solutions pour assurer sa viabilité. En ce qui concerne la presse écrite, il n'y a pas vraiment de progrès.

L'Etat va tout de même débloquer 600 millions d'euros sur trois ans pour soutenir la presse, et surtout la presse écrite qui est en difficulté. Comment jugez-vous les mesures annoncées ?

Frédéric Filloux : Ce n'est pas un service à rendre aux entreprises que de les subventionner massivement. Dans le domaine de la presse papier, c'est suppléer à l'incapacité du secteur à générer des profits. En contrepartie de ces aides étatiques, les entreprises de presse devraient investir et se restructurer. Mais je doute qu'elles le fassent. La génération actuelle de patrons de presse soutient l'idée d'un système subventionné, aidé, plutôt qu'une réelle prise de responsabilité.

Au-delà de l'effet pervers des aides sur l'économie de ces entreprises, je pense que cette politique de subventions est antinomique avec la notion d'indépendance. L'Etat a notamment annoncé qu'il allait doubler la part de la presse dans ses dépenses de communication. En tant que journaliste, cette mesure me met mal à l'aise.

Le chef de l'Etat "achète"-t-il la presse ?

Frédéric Filloux : Nicolas Sarkozy a décidé de satisfaire la presse écrite. Par rapport à d'autres secteurs, la dépense est faible et le bénéfice politique important. Pour dire les choses crûment, il est plus important pour le gouvernement d'aider des journaux aux tirages faibles mais à l'influence certaine dans les sphères politiques, plutôt que d'aider des sites Internet à l'audience forte mais surtout lus par des jeunes.

Que pensez-vous de l'abonnement d'un an gratuit pour les jeunes de 18 ans ?

Frédéric Filloux : C'est un gadget qui fait plaisir aux éditeurs. Ça ne leur coûte pas cher, il leur suffit juste de tirer quelques exemplaires de plus, donc à un coût marginal. Mais c'est une mesure démagogique qui n'est pas à la hauteur des enjeux. Si les jeunes n'achètent pas de journaux, ce n'est pas en raison de leur prix, mais en raison de l'inadéquation de l'offre. La presse doit améliorer sa qualité et fournir des contenus plus pertinents pour séduire les nouvelles générations.

Propos recueillis par Adrien Potocnjak-Vaillant

SOCIETE

Criminels âgés et attaques chimiques : les scénarios de la police pour 2025

LE MONDE | 28.01.09

Montluçon, 2025. La dernière pierre a été posée. Bientôt la nouvelle maison d'arrêt va accueillir ses premiers "locataires" : des détenus âgés de 60 ans et plus exclusivement. Le personnel pénitentiaire a reçu une formation spécifique. La délinquance des personnes âgées n'est plus un mythe.

Depuis 2020, 20 % des Français ont plus de 65 ans et 9 % plus de 75 ans, alors que leur proportion était respectivement de 16 % et 8 % en 2005. Les personnes âgées sont d'abord devenues la première cible des délinquants. Plus accoutumées aux nouvelles technologies que les générations précédentes, elles disposent de toute une panoplie d'équipements, systèmes de sécurité, terminaux mobiles, bornes interactives et autres bracelets de contrôle médical.

Mais ces technologies les ont aussi peu à peu isolées. Les appartements sécurisés se sont développés. En parallèle, beaucoup de ces personnes âgées ont connu la précarité et souffrent désormais de retraites insuffisantes. D'où une explosion de la délinquance "grise", dans les escroqueries financières, les vols, voire les homicides.

Paris, 2025. Le Louvre est la cible d'une attaque terroriste. C'est la troisième alerte en un mois qui vise un site culturel. Cette fois encore, les terroristes agitent la menace d'une bombe "sale", l'ypérite en l'occurrence, bien connue depuis la première guerre mondiale sous le nom de gaz moutarde. Alors que le risque nucléaire ou chimique neurotoxique moderne paraît contenu, celui lié à la fabrication d'agents ou de poisons simples, de plus en plus accessibles, s'est considérablement accru. Ainsi, la toxine botulique, utilisée depuis longtemps en chirurgie esthétique, préoccupe les autorités : cette protéine est 40 millions de fois plus puissante que le cyanure.

Le préfet de police est sur les dents car il doit, en plus, gérer les conséquences d'un trafic grandissant sur les métaux légers. Parmi ces conséquences : la disparition des panneaux de signalisation ! Et, comble de difficultés, il a de plus en plus de mal à coordonner les actions de la police en liaison avec le secteur privé. La capacité de l'Etat, notamment des préfets, lors de la gestion des crises, à réquisitionner des moyens issus du secteur privé devient un point d'achoppement.

Fort-de-France, 2025. Les Antilles connaissent une période de grand trouble. Déjà considérés comme une zone d'insécurité importante en raison d'un trafic de drogue grandissant venu d'Amérique du Sud, les départements d'outre-mer doivent faire face à un afflux sans précédent d'étrangers, la nouvelle génération des "migrants climatiques". Les changements survenus ces dernières années sur le climat ont déjà poussé, selon une évaluation d'un institut de recherche lié à l'ONU, 50 millions de réfugiés climatiques à se déplacer.

Débordée, la police des frontières ne cherche plus à contrôler les papiers de ces clandestins. Le passeport a disparu. La France, comme les autres pays européens, utilise les identifiants biométriques enregistrés dans des bases de données communes.

Science-fiction ? Pas vraiment. Ces scénarios sont tous tirés d'un document de la délégation à la prospective et à la stratégie pilotée par Guillaume Schlumberger, un nouveau département créé au ministère de l'intérieur par Michèle Alliot-Marie en 2008.

Sous le titre "Contexte stratégique de la sécurité intérieure à l'horizon 2025", le texte étudie les *"tendances lourdes ou émergentes"* en matière de sécurité. Elles sont réunies sous trois grands chapitres : mondialisation, nouvelles technologies, fragilités de la société française. Remis en septembre 2008 à la ministre, il fait l'objet, depuis, d'une déclinaison, thème par thème.

Ainsi, une étude sur "le vieillissement de la population et les besoins de la sécurité intérieure" devrait être présentée au mois de février. Sur ce sujet, la délégation s'appuie sur des tendances observées au Japon, où 11 % des crimes commis en 2005 l'ont été par des plus de 60 ans, mais aussi en Allemagne, où existe déjà une prison accessible à partir... de 62 ans.

Trente de ces "tendances" ont été passées en revue, depuis l'importation croissante de conflits, du fait du développement de diasporas, en passant par les conséquences liées à l'expansion des nouvelles technologies. Ainsi, les *"briques technologiques"*, géolocalisation, vidéosurveillance,

biométrie, utilisées par la police, ont leur revers. Les nouvelles puces RFID (Radio frequency identification) représentent, note la délégation, *"un secteur prospectif pour la cybercriminalité"*. Elles contiennent des données individuelles, "piratables" sans autorisation explicite et à distance, contrairement aux cartes à puce actuelles, comme les cartes de crédit.

Isabelle Mandraud

L'Europe et le "Pearl Harbor informatique"

Nous sommes en 2020. L'Union européenne a intégré la Croatie, mais aussi les pays des Balkans, et la Turquie. Or, cette dernière, rappelle la délégation à la prospective du ministère de l'intérieur, possède déjà *"l'une des entreprises criminelles les plus structurées"*, la Maffya. Filière du trafic d'héroïne, d'êtres humains, de la contrefaçon, notamment de médicaments, la Turquie pourrait devenir une plaque tournante de la cybercriminalité. Et, alors que le scénario d'un *"Pearl Harbor informatique"* hante les responsables de la sécurité, l'Europe, de plus en plus engagée vis-à-vis de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie, redoute les hackers russes...

CULTURE

La bande dessinée, un secteur en bonne santé

LE MONDE DES LIVRES | 29.01.09 |

La bande dessinée affiche une bonne santé sur le plan économique, mais est toujours guettée par la surproduction. En 2008, le nombre de nouveaux titres a en effet atteint 4 413 (nouveau-tés et rééditions comprises) contre 4 024 en 2007, soit une progression de 9 % sur un an, selon le rapport publié par Gilles Ratier, secrétaire général de l'Association des critiques et journalistes de BD.

En cinq ans, cette croissance s'est amplifiée : la production a plus que doublé, les seules nouveautés représentant 3 592 albums en 2008, contre 1 730 en 2003. Une évolution qui ne repose plus sur les mangas, dont le marché s'est stabilisé en 2008, après avoir connu pendant plusieurs années des taux de progression à deux chiffres. Les BD asiatiques représentent aujourd'hui 37 % des ventes en nombre d'exemplaires mais seulement 26 % en valeur.

La BD apparaît comme un marché stable en chiffre d'affaires : 320 millions d'euros en 2007, soit 6,5 % du CA de l'édition. C'est aussi un marché où la concentration est devenue la norme. Selon Ipsos, sur les 33,6 millions de BD vendues en France, un tiers proviennent des marques détenues par le groupe Média-Participations (Dargaud, Dupuis, Kana, Lucky Comics...). Viennent ensuite Glénat, Delcourt, Soleil et Casterman (contrôlé par Flammarion). Un cinquième groupe émerge, Hachette, qui a acquis en 2007 l'éditeur de mangas Pika (11 % du secteur) et en 2008 les éditions Albert René (*"Astérix"*). Au total, quinze groupes assurent plus de 70 % de la production, alors qu'on recensait 265 éditeurs de BD en 2008.

Alain Beuve-Méry

RELIGION

L'évolution de l'Eglise en débat sur le Net

LEMONDE.FR | 30.01.09

Une semaine après la réintégration par l'Eglise de quatre évêques traditionalistes, parmi lesquels le révisionniste Richard Williamson, le débat reste vif sur les blogs et forums catholiques. Mais si certains reprochent au Vatican une dérive intégriste, que d'autres le félicitent au nom de l'unité de l'Eglise, tous s'accordent sur la condamnation du révisionnisme.

Le curé de Pessac (dans le Bordelais), Christian Alexandre, est radicalement opposé aux traditionalistes. Il a publié sur son blog [une lettre adressée au pape](#), très critique. *"Tu sais qu'ils ne sont qu'une poignée, ces intégristes et que nous sommes des millions ? Pourquoi tant de sollicitude à leur égard ?"* Si la vision traditionnelle venait à l'emporter, il affirme qu'il se *"mettrait sur la touche discrètement"*. Julien Dupont, un séminariste de la région de Poitiers, formé à la communication, a réfléchi sur [son blog](#) à l'impact de cette décision sur l'image de l'Eglise. Le soir même, des commentaires (anonymes) l'ont attaqué violemment : *"Vous ne méritez qu'une sanction", "Il n'y a rien à commenter maintenant : obéissez plutôt !",* ou encore *"le but final [de l'œcuménisme] reste la conversion au catholicisme"*.

Les relations entre catholiques et juifs restent très présentes dans les débats. Miguel Garroté, un journaliste-blogueur qui se définit comme *"néoconservateur, catholique et ami du peuple juif"*, fait dans [une note](#) un retour critique sur la couverture médiatique de la décision du Vatican, et appelle à l'œcuménisme. Il conclut ainsi : *"Il m'en faudrait beaucoup plus que ça pour remettre en question mon amitié envers le peuple juif [...] ou ma fidélité à l'Eglise catholique."*

Les débats sont plus virulents sur les forums utilisés par la communauté catholique. Sur le site [Croire.com](#), Lebarjo s'enthousiasme : *"Un geste fort pour terminer la semaine pour l'unité des chrétiens"* ; Guyg est cynique : *"Si Benoît XVI a besoin des intégristes pour remplir les églises, c'est que notre religion est très mal comprise."* Le site du quotidien *La Croix* héberge également plusieurs forums, dont l'un intitulé [Le Vatican et les intégristes](#). Dans un message intitulé *"J'ai mal à mon Eglise"*, Tainier s'inquiète : *"Je souffrirais de constater que mon Eglise est en train de perdre la raison."*

La condamnation du négationnisme fait consensus, les messages douteux sont très rapidement modérés. Mais la peur de l'amalgame reste permanente. Sur le site de l'hebdomadaire *La Vie*, des intellectuels catholiques ont lancé [une pétition](#) contre l'antisémitisme.

Le Monde.fr

Richard Williamson présente des excuses modérées à Benoît XVI

Richard Williamson a présenté ses excuses au pape Benoît XVI dans une lettre adressée il y a deux jours au Saint-Siège et reprise vendredi sur son [blog](#) : "Je vous prie d'accepter (...) mes regrets sincères pour les problèmes et les souffrances inutiles que je vous ai causés, à vous et au Saint-Père", écrit-il. Il se contente toutefois de juger ses déclarations "imprudentes".